

Accessibilité du droit

Par **Yann**, le **28/01/2004** à **13:26**

C'est une idée qui m'est venue en répondant à un post de Lacuna idea not found or type unknown. En fait je pense qu'il faut laisser ici l'avis des non juristes: Vins2050, MW~mayday,... (dsl les autres c'est les seuls que je connais).

Trouvez vous le droit accessible?

Je parle bien sur des textes, mais aussi du vocabulaire, des formules, du style...

Je trouve qu'il est facile d'avoir les informations, mais peut être pas toujours de les décrypter. D'où l'intérêt de forum tel que le notre! 8) Je nous lance des fleurs mais il faut bien se faire plaisir de temps en temps. troll not found or type unknown

Par **Olivier**, le **28/01/2004** à **16:43**

Ca tombe bien, j'aime bien les fleurs.....

Effectivement c'est une bonne idée ce post..... Tu devrais même rajouter un petit sondage, ce serait encore plus sympa !

Par **Yann**, le **28/01/2004** à **19:32**

Voilà il n'y a qu'à demander. C'est vrai que c'est mieu comme ça.

Par **jeeecy**, le **28/01/2004** à **21:23**

voilà j'ai vote pour accessible

en effet le droit n'est pas si difficile qu'on le croit

tout est explique ou presque sur le web ou dans des livres

le seul probleme est le temps qui manque a chacun pour pouvoir apprendre et rechercher toutes ces informations

Par **Olivier**, le **28/01/2004** à **23:16**

Il faut aussi se dire que le droit en fait c'est surtout du jargon, mais qui est utilisé pour dire avec des mots compliqués ce qui peut se dire avec des mots simples mais en plus long..... et comme disait un de mes profs de première année (quel bon souvenir....) "les études de

droit ne sont pas des études difficiles". A posteriori on se rend compte qu'il a raison ! Image not found or type unknown

Par Yann, le 29/01/2004 à 07:47

Ah! Ca a du te coûter de dire ça n'est ce pas Olivier?

Enfin là il me semble que la plupart des personnes qui répondent sont des juristes, par notre formation on a plus de facilités. J'aimerais vraiment des avis "extérieurs".

Par LacunA, le 29/01/2004 à 11:09

:shock: :shock:

le droit accessible?!!! Image not found or type unknown pas trop trop d'accord!
:?

ca fait 4 ans que j'suis en droit (le tps passe vite Image not found or type unknown) et certaines notions me semblent toujours obscures... le droit ne s'apprend pas en 5mn sur un bouquin, faut l'expliquer, si s'était si simple que ça, pourquoi aller en cours, pourquoi faire le td? autant lire un livre, et n'aller qu'aux exam!!!

le plus significatif c'est de parler de droit aux personnes extérieures, quand ça m'arrive j'ai l'impression de leur parler en chinois même si j'essai d'utiliser des mots très simple.

Le droit est une discipline complexe, qui méritait d'être plus accessible. Ok y'a des sites

juridiques, des revues, mais la plupart parle dans le jargon juridique... Image not found or type unknown

donc voila... chacun son avis, mais si le droit était si simple, y'aurait pas autant de

redoublement de 1ère année!! Image not found or type unknown

Par Yann, le 29/01/2004 à 22:11

Merci LacunA, je ne suis pas sur d'être très objectif sur ce sujet, et je crois que Jeeecy et Olivier le sont encore moins. Alors si personne nous contre dit le sondage ne sert à rien! Ceux


qui n'ont pas voté aller on se bouge!!!

:wink:

Image not found or type unknown

Par **LacunA**, le **29/01/2004** à **22:38**

c'est sur que le sondage devrait etre proposée seulement aux personnes extérieures au droit!!
donc ceux qui trouvent le droit accessible... Jeecy Olivier..., je ne sais pas ce que vous faites,
quel est votre niveau, mais pour trouver le droit accessible vous avez du bosser très très dur!!!

... mais c'est pas vrai le droit n'est accessible que pour des initiés... et encore,  vu les
:evil:

abérations que le parlement peut nous pondre on se demande!!! 

j'attend des avis de personnes qui n'y connaissent absolument rien en droit, et je pense pas
que ce soit sur ce forum dédié au droit qu'on trouvera de tels avis!!!

Par **Olivier**, le **29/01/2004** à **22:40**

[quote="LacunA":2tzx5an8]donc ceux qui trouvent le droit accessible... Jeecy Olivier..., je ne
sais pas ce que vous faites, quel est votre niveau, mais pour trouver le droit accessible vous
avez du bosser très très dur!!!
[/quote:2tzx5an8]


:oops:

Je prends ça comme un compliment 


Merci

Par **LacunA**, le **29/01/2004** à **22:46**

:lol:

ben vi c'est plus un compliment qu'une insulte 

j'attend le jour où je dirai haut et fort à la place du prof dans l'amphi: "pfff le droit? vous
:lol: :lol: :lol:

trouvez ca dur vous?! pfff n'importe quoi c'est si facile" 

bon j'travaille pour (non pas pour etre prof d'amphi!)... c'est pas gagné d'avance!!! mais

:?

j'm'accroche Image not found or type unknown

Par **Yann**, le **30/01/2004** à **07:46**

Bon courage!!

:cry:

Rassure toi t'es pas seul dans cette situation! Moi aussi je galère Image not found. Mais bon le savoir ça se mérite!

Par **jeeecy**, le **30/01/2004** à **08:48**

j'ai pas dit que c'est facile, j'ai dit que c'est accessible
toute personne interessee par ce qu'elle fait reussit generalement car elle s'en donne les
moyens

en plus le travail a fournir n'est pas deciment non
plus compare a la faculte de medecine ou de pharmacie on est des rigolos!!!

Par **Yann**, le **30/01/2004** à **11:21**

C'est pas parce qu'il y a pire que c'est pas dur pour autant. Tu as peut être de facilités que
tout le monde n'a pas. Je suis désolé, mais le travail à fournir est énorme. Ok on peut trouver
des domaines où il y a encore plus de travail à fournir, mais le droit est très exigeant!
Combien de fois nos profs nous ont répétés que ce ne sont pas les plus intelligents qui
réussissent mais ceux qui travaillent le plus!
Je ne dis pas que c'est infaisable, mais ça demande beaucoup d'efforts, c'est pour cela que
j'ai voté pour accessible et non pour clair, car même une fois que tu as le texte le comprendre
dans toutes ses implications c'est pas toujours évident!

Par **jeeecy**, le **30/01/2004** à **18:17**

[quote="Yann":3d7ebqsm]Je ne dis pas que c'est infaisable, mais ça demande beaucoup
d'efforts, c'est pour cela que j'ai voté pour accessible et non pour clair, car même une fois que
tu as le texte le comprendre dans toutes ses implications c'est pas toujours
évident![/quote:3d7ebqsm]
pour les efforts je suis d'accord mais si tu regardes bien en droit prive tout est dans les codes
c'est pour cela que c'est plus facile selon moi

quant aux textes ça dépend de quels textes tu parles : en règle générale les textes de loi sont assez clairs par contre au niveau de la jurisprudence la c'est parfois incompréhensible (cf les arrêts de droit administratif par exemple...)

Par **vins2050**, le **31/01/2004** à **13:36**

je pense que le droit est assez accessible dans un sens où c'est écrit en français et que les termes employés ne sont pas trop complexes. J'ai lu le texte de la LEN et je l'ai compris dans sa majeure partie (le sens général). C'est vrai que beaucoup de subtilités me sont inconnues et que je ne comprend rien à vos questions de cours mais ça reste accessible.

Par **Yann**, le **02/02/2004** à **21:43**

:P

Ouais, c'est vrai que sur notre forum il y a peu de non juristes, logique Image not found or type unknown

J'aimerais donc aussi avoir l'avis des premières années qui ont moins d'expérience que nous en matière de vocabulaire et de tournures juridiques, avez-vous eu du mal à vous y faire ou non? Moi je bénis l'inventeur des dictionnaires juridiques, c'est grâce à eux que j'ai eu ma première année.

Par **gogol54**, le **07/02/2004** à **19:17**

Je pense qu'en travaillant un peu le droit reste accessible. Il est vrai que le droit privé reste plus accessible du fait de la présence des codes. Alors qu'une matière comme le droit administratif est beaucoup plus " lourde " car il faut apprendre bêtement la jurisprudence !!!! Mais le principal , à mon avis, il faut s'intéresser au droit et aimer ce qu'on fait car le droit demande beaucoup de travail !!!!!

Par **LacunA**, le **09/02/2004** à **21:26**

le droit privé plus accessible que le public? pas sûr... certes oui y'a les codes, mais pas toujours facile de déchiffrer certains articles. Pour ce qui est de la jurisprudence, le civil aussi en sort... fait ses revirements en interprétant différemment un texte. Alors oui y'a les codes, mais les articles de ces codes sont interprétés par la cour de cassation, donc il te faut aussi connaître de la jurisprudence civile, se tenir à jour de l'actu juridique (merci le recueil dalloz et le JO!), sinon des fois t'iras appliquer bêtement une règle de droit de tel ou tel article alors que 15 jours auparavant la cour de cassation aura dit que finalement il fallait l'interpréter

autrement..... pas toujours simple de suivre les magistrats!!! Image not found or type unknown

Par **Vincent**, le **09/02/2004** à **21:38**

[b:3g63t7nm]Lacuna a écrit[/b:3g63t7nm]
[quote:3g63t7nm]t'iras appliquer bêtement une règle de droit de tel ou tel article alors que
[b:3g63t7nm]15 jours [/b:3g63t7nm]auparavant le cour de cassation aura dit que finalement
fallait l'interpréter autrement.[/quote:3g63t7nm]

Sans oublier les contradictions entre les 1ère et 3ème chambres civiles de la Cour de cassation :wink:

Cassation en 1jour d'intervalle (concernant les chaînes de contrat hétérogènes....) Image not found or type unknown

Par **LacunA**, le **09/02/2004** à **22:23**

de toute façon pour suivre la cour de cassation et ses revirements (bien sûr au moment où on commençait à comprendre ce qu'elle faisait lol), les contradictions entre les chambres (j'avais oublié ça en +), les désaccords avec la jurisprudence administrative, européenne (pas trop trop encore j'ai l'impression), ben moi je suis pas tout à fait avec toute cette jurisprudence qui ne fait que

se contredire.... Image not found or type unknown

quand on y réfléchit bien je dirai même que sont pas vraiment toujours "malin" (de quel droit je me permet de critiquer des magistrats de la cour de cass moi pauvre petite étudiante en

licence.... Image not found or type unknown), que les revirements existent ok, mais les contradictions au sein même de la cour c'est un peu fort quand même.

sans oublier aussi les revirements partiels qui sans être de véritables revirements apportent des nouveautés...

Non non le code civil, commercial, pénal etc sont bien gentils mais on se demande pas pourquoi il y a une nouvelle édition tous les ans!!! faut bien codifier les nouveautés de la jurisprudence, les nouvelles lois (j'les avaient oubliées aussi celles là!) qui ne sont pas dans le code, qui modifient des articles, rajoutent des alinéas etc

:wink:

Bref les codes oui, mais faut toujours connaître la jurisprudence... Image not found or type unknown

Par **Ln**, le **09/02/2004** à **22:58**

Je pense que ni le droit public, ni le privé n'est plus facile, c'est simplement une question

:wink:

d'affinités Image not found or type unknown

Pour certains le droit administratif restera une voie impénétrable (non, non je ne me vise pas

du tout Image not found or type unknown) tandis que pour d'autres, le droit pénal n'est qu'un charabia obscur

:lol:

Bref il en faut pour tous les goûts Image not found or type unknown et ça tombe bien, car il y en a pour tous les goûts :))

Image not found or type unknown

Et Lacuna [quote:3iwoaf5h]de quel droit je me permet de critiquer des magistrats de la cour de cass moi pauvre petite etudiante en licence[/quote:3iwoaf5h]

Les profs n'arrêtent pas de nous dire que les revirements n'ont pas toujours de raisons

valables, qu'il faut qu'on critique ces décisions alors ne te prive pas Image not found or type unknown

:wink:

PS: bonjour à tous Image not found or type unknown

Par **Lacuna**, le **09/02/2004** à **23:42**

euh ouai mais entre un mec qui siège à la cour de cassation et moi qui siège dans un amphi...

j pense pas être à son niveau!! Image not found or type unknown enfin peut être (j'ai les chevilles qui enflent d'un coup
:lol: :lol: :lol:

Image not found or type unknown

Donc je donne mes appréciations sur ce qu'ils nous pondent en jurisprudence, mais je me permettrai pas de dire d'eux que ce sont des imbeciles... parce que je part du principe que si il y a un revirement c'est qu'il y a une raison derrière, elle nous paraît pas toujours évidente mais elle existe: raison éco, sociologique, politique... je sais pas! mais un magistrat ne
:shock:

prononce certainement pas un revirement sur un coup de tête!!! Image not found or type unknown d'où l'intérêt
d'analyser les arrêts!

et Ln :

[quote="Ln":28u0spwk]Je pense que ni le droit public, ni le privé n'est plus facile, c'est simplement une question d'affinités[/quote:28u0spwk]
peut être mais simple comparaison: les notes de partiels sont significative!! l'impression que j'ai c'est que les matières de droit public semblent moins complexes que le droit privé. Mais t'a

raison quand même, question d'affinités!! 

Par **Olivier**, le **09/02/2004** à **23:45**

Exact..... Si je peux me permettre, les notes de partiel n'ont rien de significatif, même si je suis nettement plus privatiste, j'avais de bien meilleures notes en droit public, donc je considère pas les notes de partiel comme un critère marquant l'accessibilité ou non du droit et encore moins la facilité apparente du droit privé ou du droit public....

Par **gogol54**, le **10/02/2004** à **10:32**

Il est vrai que c'est surtout une question d'affinités. J'aime bien le droit administratif mais pas moyen d'avoir la moyenne !!! Alors que je n'aime pas trop les matières civiles et là j'ai toujours la moyenne !! Et moi qui voudrait se diriger vers une maîtrise de droit public enfin le temps que j'arrive à ce stade ce sera un master.
De plus les notes en partiel dépendent surtout du type de sujet : il est plus plus simple d'avoir une bonne note à une question de cours que de faire un commentaire d'arrêt.

Par **LacunA**, le **10/02/2004** à **19:24**

[quote="gogol54":23iez7fg]J'aime bien le droit administratif mais pas moyen d'avoir la moyenne !!! Alors que je n'aime pas trop les matières civiles et là j'ai toujours la moyenne !!
[/quote:23iez7fg]

Et ben moi c'est tout l'inverse, j'suis passionnée par le civil, mais j'arrive a une petite moyenne. Tandis que le droit administratif en deug j'avais 15 de moyenne alors que ça m'intéressait pas plus que ça, pareil pour les droits et libertés fondamentales où j'ai à peu près la même moyenne....

:?

Question d'affinités oui, mais a relativiser!!!!!!!!!!!!!! 

Par **Adeline**, le **18/04/2004** à **18:48**

Quel étudiant ne s'est jamais pris la tête sur un principe, un terme, une méthode? Quel étudiant en droit ne s'est jamais planté lamentablement? Certainement peu... Olivier et Jeecy vous êtes de mauvaises foi. En plus je suis sûre que vous avez des livres de droit et lexique: si c'était si limpide vous comprendriez sans difficultés en cours et TD. J'estime que c'est abordable mais il faut souvent s'y casser les dents au premier abord à moins que vous ne soyez dotés d'un QI et d'une mémoire surpuissants, ceci dit peut-être...

Par **Ptitcode**, le **19/04/2004** à **09:35**

En utilisant un petit raisonnement par analogie (mouhahaha), si on prend des étudiants de médecine ou en informatique, lorsque ces derniers discutent pour un non-initié, c'est également du chinois... Le droit a ses termes et son mode de fonctionnement et une fois, qu'on les acquiert, tout devient plus limpide... Le tout c'est d'utiliser le bon mot au bon moment... et de bannir des expressions telles "en fait" de notre langage car dans certains domaines ce "en fait" ne doit surtout pas rejaillir... quant à savoir si le droit est un art difficile, cela dépend de la .wink.

passion que l'on a pour lui... l'aime-t-on à la folie? un peu? beaucoup? pas du tout? Image not found or type unknown

Par **Olivier**, le **19/04/2004** à **17:22**

Si tu pouvais aussi bannir les abréviations de tes posts ce serait pas mal.....

Par **LacunA**, le **19/04/2004** à **17:30**

[quote="Olivier":3ujhwhmv]les abréviations[/quote:3ujhwhmv]

:lol: :lol: :lol:

HiHi c'est pas une abréviation ça? Image not found or type unknown

Par **Olivier**, le **19/04/2004** à **17:32**

Si mais si tu veux je peux t'abrégier sur le forum aussi ! Non je rigole, c'est vrai que c'est une abréviation, mais c'est courant je crois...

Par **Yann**, le **19/04/2004** à **17:52**

:))

Image not found
Allé LacunA, maintenant que je ne peux plus me mettre les modérateurs à dos
:wink: :lol:

reprends le flambeau Image not found
type unknown

Par **Olivier**, le **19/04/2004** à **18:03**

Mais fais attention quand même, il arrive que ceux qui se mettent les modérateurs à dos finissent eux mêmes modérateurs.....

Par **LacunA**, le **19/04/2004** à **21:08**

lol je voulais juste dire par qu'avant de dire aux utilisateurs du forum ce qu'il ne faut pas faire,
:lol:

il faut donner l'exemple!!!! Image not found or type unknown

Surtout que ces abréviations sont connues aussi : tt = tout c'est quand meme pas bien
:lol: :lol: :lol: :lol:

difficile!!!!!!! Image not found
type unknown

:cry:

mais je vais arreter la sinon j'vais avoir sérieusement les modérateurs + l'admin à dos Image not found or type unknown

:cry:

Image not found or type unknown

Par **sanremo34**, le **28/08/2004** à **20:07**

J'ai vraiment trouvé ce post intéressant et j'ai voté en me placant comme quelqu'un de non initié avec un "dur d'accès". En effet les gens qui n'y connaissent rien, c'est comme pour les termes médicaux, et bien ils n'y comprennent souvent rien. Pour l'instant, j'ai plutôt bossé le droit du travail ainsi que quelques bases plus généralistes et des commentaires d'arrêt. Alors j'aurais eu envie de voter "accessible" mais peut être que mes facilités pour la langue française, encore qu'en droit parfois on se demande si c du français (rires), y sont pour

quelque chose. Mais en tout cas pour les non initiés c souvent du chinois !

:wink:

Image not found or type unknown

Par **Superboy**, le **28/08/2004** à **20:26**

[quote="LacunA":2zlyo3bc]

:cry:

mais je vais arreter la sinon j'vais avoir sérieusement les modérateurs + l'admin à dos Image not found or type unknown
:cry:

Image not found or type unknown [/quote:2zlyo3bc]

:lol:

Ouahh comme elle se sent persecutée lacuna Image not found or type unknown

Perso j'ai voté dur d'accés. Certains mots du langage courant n'ont pas la meme signification en langage juridique. Lachez les rames les gars, on attaque la falaise. Soumettez n'importe quelle decision de Cass à un quidam dans la rue ca m'étonnerai qu'il puisse en tirer quoi que ce soit. deja que pour certaines arghhhh!!! c pour ca que l'expression nul n'est censé ignorer

la loi ca me fait marrer. Le proc qui sort ca au type qui n'a pas fait d'études Image not found or type unknown
:? :lol: :lol: :lol:

Image not found or type unknown ben evidemment vieux tu m'expliques ca autour d'un verre Image not found or type unknown
:lol:

Image not found or type unknown

:roll:

Je parle pas des infractions courantes evidemment. Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **28/08/2004** à **21:33**

[quote="Superboy":1p1uawg5][quote="LacunA":1p1uawg5]

:cry:

mais je vais arreter la sinon j'vais avoir sérieusement les modérateurs + l'admin à dos Image not found or type unknown

:cry:

Image not found or type unknown [quote:1p1uawg5]

:lol:

Ouahh comme elle se sent persecutée lacuna Image not found or type unknown

Perso g voté dur d'accès. Certains mots du langage courant n'ont pas la meme signification en langage juridique. Lachez les rames les gars, on attaque la falaise. Soumettez n'importe quelle decision de Cass à un quidam dans la rue ca m'étonnerai qu'il puisse en tirer quoi que ce soit. deja que pour certaines arghhhh!!! c pour ca que l'expression nul n'est censé ignorer

la loi ca me fait marrer. Le proc qui sort ca au type qui n'a pas fait d'études Image not found or type unknown
:? :lol: :lol: :lol:

Image not found or type unknown ben évidemment vieux tu m'expliques ca autour d'un verre Image not found or type unknown
:lol:

Image not found or type unknown

:roll:

Je parle pas des infractions courantes évidemment. Image not found or type unknown [quote:1p1uawg5]

peux)tu éviter le style sms s'il te plaît
merci
Jeeecy

Par **Superboy**, le **28/08/2004** à **23:05**

style sms? a part le g j'ai rien mis d'autre non?

Par **Olivier**, le **28/08/2004** à **23:08**

et c'est déjà trop... heureusement que je suis de bonne humeur.
Sinon ce genre de posts par mp c'est mieux parce que ça n'a pas grand chose à voir avec le topic

Par **Yann**, le **02/11/2004** à **10:56**

Comme on a fait le plein de nouveaux adhérents je relance le sujet.
Après la rentrée, le début des td. Les nouveaux étudiants de première année peuvent ils nous donner leurs premières impressions dans ce domaine, maintenant qu'ils commencent à manipuler les notions.

Par **mathou**, le **26/12/2004** à **23:45**

Le droit est accessible, je trouve : il faut trouver COMMENT y accéder, mais quand c'est fait...
Le vocabulaire est la plus importante barrière.

Si je me souviens bien, en première année, j'ai à peine utilisé mon lexique... honte à moi, je sais, mais j'ai eu des profs extraordinaires qui expliquaient très bien les notions, et comme je note épprémément en cours (genre la fille qui termine le semestre avec des classeurs de six

kilos Image not found or type unknown).

Puis il faut dire qu'avant la rentrée, j'avais lu plein de choses sur le droit, donc j'avais les mots en tête.

L'accessibilité était plus difficile au niveau du syllogisme - parce que les méthodes du prof et du chargé de TD étaient différentes : tjs majeure, mineure, conclusion, mais avec des phrases entre chaque, et sur le coup, c'est la technique qui était ardue à maîtriser.

:lol:

La deuxième année, par contre... le lexique sert Image not found or type unknown " Je trouve le droit plus détaillé, plus " compliqué ", et ça donne surtout envie d'en savoir plus. lol Là, le vocabulaire est indispensable,

et la méthode est mieux connue, mais en stratif... hem Image not found or type unknown

(P.S.: cher petit papa no... euh, je veux dire, cher monsieur admin, je n'écris que deux lol

abréviations, tjs et jms, est-ce que c'est toléré quand même ? Image not found or type unknown)

Par **jeeecy**, le **27/12/2004** à **07:50**

[quote="mathou":dl00tzj1](P.S.: cher petit papa no... euh, je veux dire, cher monsieur admin, lol

je n'écris que deux abréviations, tjs et jms, est-ce que c'est toléré quand même ? Image not found or type unknown

)[/quote:dl00tzj1]

tu crois encore au pere noel?

Par **mathou**, le **30/12/2004** à **17:14**

:lol:

Ca paraît plus crédible que la baisse des impôts Image not found or type unknown

En fait, je ne sais même plus quand j'ai su qu'il n'existait pas, ça remonte à loin... au primaire,

peut-être Image not found or type unknown

Par **kitana**, le **02/01/2005** à **15:26**

obscur j'ai inscrit, c'est vrai c dabord le vocabulaire qui pose probleme ensuite le pire ce sont les code avec les article balai ou fourre tout c atroce ca tu te retrouve avec 4 code sur la table pour un peit article qui au final n'aide pas beaucoup

Par **Queen**, le **30/04/2005** à **23:13**

Bonjour !

Je trouve ce sujet très intéressant. Personnellement j'ai voté accessible, et j'aurais aimé ajouter [i:32f989eo]si on est vraiment intéressé-e[/i:32f989eo]; en fait je crois que le droit est l'exemple même de la matière construite et carrée, et dont il faut maîtriser les bases pour aller

plus loin. Image not found or type unknown

Dans les IEP, l'enseignement obligatoire porte généralement sur le droit constitutionnel en première année (cours de 3 heures + conférence de méthode de 3h hebdo). Puis selon les cours d'ouverture proposés sur le droit administratif, les finances publiques, le droit international public, le droit & les institutions communautaires. Il m'arrive de feuilleter des magazines juridiques, et je me rends compte que je ne suis pas sûre de ce que sont les

obligations ou du déroulement d'un procès. Image not found or type unknown Il y a tout un problème de vocabulaire, de logique juridique qui fait défaut.

A moins d'avoir un double cursus, on en sort très calés sur les différents visages du droit public -ce qui peut servir pour un concours ou bifurquer sur un 3e cycle de droit public avec des pré requis exigés bien sûr-, mais sans la [u:32f989eo]moindre[/u:32f989eo] connaissance

en droit privé Image not found or type unknown Cependant certains élèves réussissent le concours de l'ENM par exemple, en travaillant le droit pénal dans des manuels et à partir des annales, comme quoi...

donc je garde espoir Image not found or type unknown

En tout cas en lisant ce forum, je comprends petit à petit certaines choses qui m'échappaient :))

Image not found or type unknown

Par **Yann**, le **24/10/2005** à **18:13**

Nouvelle année, début des td. Nos nouveaux membres et les premières années ont pu se faire leur opinion sur le sujet, donc je déterre le post et je relance la question:
Trouvez vous que le droit soit accessible?

Par **Pisistrate**, le **24/10/2005** à **19:39**

...

Par **Morsula**, le **25/10/2005** à **00:11**

[color=indigo:2y9qx9a1]J'ai voté accessible, certaines choses peuvent se comprendre assez facilement, biensûr si on entre dans les notions avancés ou dans les détails c'est une autre histoire. Bref je pense qu'on peut arriver à tout avec de la détermination.[/color:2y9qx9a1][color]